

Conseil d'administration de l'APLIUT
23 mars 2013, IUT de Paris-Descartes
Compte-rendu

Présents : Mathilde Arino, Klaus Bergmann, Martine Devichi, Stéphanie Evrard, Anne-Marie Dugreez, Joëlle Farigoux, Magdalena Fasano, Noëlla Gageot, Alain Garrivier, Françoise Grall, Mireille Hardy, Jacques Kuhnle, Monique Leroy, Marie-Annick Mattioli, Jean-Christophe Szombati

Invités : Laurence Colange, Jean-Yves Lejeune

Absents : Natacha Adamczyk, Marjorie Antoni, Jean-Marie Pouchain, Marion Prost

Absents excusés : Linda Terrier, Jean-Luc Wolf

Absents excusés avec procuration : Janet Atlan, Claire Bryars, Patrice Charlemagne, Dorothee Di Costanzo, Dan Frost, Hélène Garnier, Chantal Guigue, Cathie-Anne Schneider

Le CR du CA du 19/01/2013 est validé à l'unanimité.

1. Rapport du président, Klaus Bergmann

Depuis le CA de janvier 2013, K. Bergmann a continué à travailler sur de nombreux dossiers, dont ceux cités ci-après.

A. PPN

Courrier à Jean-François Mazoin lui demandant de veiller à faire circuler les informations entre ADIUT, ACD (Assemblées de chefs de département) et IUT, et d'encourager les ACD à faciliter les déplacements des collègues qui s'investissent dans les différentes structures (réunions nationales, congrès, etc.).

B. Congrès

- 2013 : mise en relation des organisateurs du congrès de Montpellier et des 2 collègues qui coordonnent les « swapshops », Gaëlle Bertrand et Marie-Pierre Martinez ; transmission des remarques envoyées par des collègues qui n'arrivaient pas à s'inscrire sur le site du congrès ; transfert de l'appel à communications en Allemagne.
- 2014 : confirmation qu'il aurait bien lieu à Nantes.

C. APLIUTSuite

Suite au signalement de problèmes de réception du Bulletin, [vérification](#) de la liste de diffusion avec P. Charlemagne.

D. Courriers divers

Lettres de soutien à des collègues pour appuyer renouvellement de contrat et demande de participation au congrès.

E. CRELA (Cultures de recherches en linguistique appliquée)

Ce colloque international aura lieu du 14 au 16 novembre 2013 à Nancy ; L'APLIUT a été sollicitée pour faire partie des associations organisatrices [mais doit satisfaire la condition de participer aussi aux frais d'organisation du congrès à hauteur de 200 euros](#) ; son dossier est suivi par D. Frost et L. Terrier.

La proposition de participation de l'APLIUT à ce colloque est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Le rapport du président est soumis au vote et validé à l'unanimité.

2. Rapport du trésorier, Patrice Charlemagne

Ne pouvant assister au CA de ce jour, Patrice Charlemagne a fait un bilan par téléphone pendant le CA et envoyé son récapitulatif par courriel.

A. Nouveau compte au Crédit Coopératif

Il est opérationnel et les nouvelles factures sont d'ores et déjà payées sur ce compte. Il n'y a pas de frais indus. Pour l'instant, tout va bien.

B. Comptes de la Banque Postale

Nous payons toujours des frais incompréhensibles sur le compte APLIUT général. P. Charlemagne compte le fermer prochainement. Il fermera peut-être aussi l'autre compte, APLIUT Congrès, qui ne sert plus à grand-chose maintenant que le compte du Crédit Coopératif fonctionne. Nous ne garderions que le livret A.

C. Adhésions-abonnements

Ils rentrent progressivement, à raison d'une dizaine de courriers par semaine. Nous comptons une centaine d'adhérents à la mi-mars, contre un total de 150 pour l'année 2012. Il y a pour l'instant une cinquantaine d'abonnés.

D. Congrès de Montpellier

Les inscriptions ont commencé dès début février. Des liens ont été créés sur le site apliut.com et sur le site du congrès. Il y avait 38 inscrits au 10 mars 2013. Ces inscriptions précoces permettent de "lisser" la charge de travail. Comme les deux années précédentes, P. Charlemagne ne pense pas être en mesure d'assister aux travaux du congrès ; il a demandé à L. Colange de l'installer à l'accueil avec une imprimante pour gérer les problèmes d'intendance.

E. Problème administratif

Des courriers sont encore régulièrement envoyés au siège, malgré des rappels réguliers sur tous les documents.

En conclusion, P. Charlemagne précise que le suivi financier est complexe mais maintenant à peu près au point, ce qui est une grande satisfaction pour lui.

3. Rapport de la rédactrice en chef des *Cahiers de l'APLIUT*, Mireille Hardy

Le numéro de février, sur les langues de spécialité en Europe, est paru dans les temps.

A. Ouverture de la revue à d'autres associations

Le 28 février dernier s'est tenue une réunion avec un représentant de l'ARDAA, de RANACLES, de l'UPLEGESS, du GERAS et de l'ACEDLE. L'objectif était de finaliser l'ouverture de la revue à d'autres associations. Nous sommes parvenus à un accord sur les principes ci-dessous.

- À partir de février 2014, chaque numéro sera pris en charge par une association différente.
- La revue garde son titre. L'APLIUT en reste l'éditeur.
- Le directeur de la publication et le rédacteur en chef de la revue sont issus de l'APLIUT.
- Le rédacteur en chef de la revue est issu de l'APLIUT.
- Chaque numéro est entièrement préparé par un comité de rédaction issu de l'association responsable du numéro, sous l'égide d'un rédacteur en chef du numéro.

Nous avons prévu de nous réunir à nouveau, soit fin juin soit début septembre. Après la publication du numéro de juin 2014, nous déciderons si le dispositif est reconduit ou non, et s'il est modifié.

Des fiches de poste ont été préparées pour chaque fonction à remplir.

Postes à pourvoir par l'APLIUT

Postes permanents :

- le responsable de la gestion des ouvrages, dès juin 2013 ;
- le rédacteur en chef de la revue à partir de 2014 (M. Hardy accepte d'assurer la transition pendant un an).

Pour chaque numéro pris en charge par l'APLIUT :

- un rédacteur en chef et 2 rédacteurs adjoints, à savoir l'animateur du comité scientifique et un ou deux membres du CS ?
- 3 correcteurs (que nous avons déjà) ;
- 1 responsable bureautique (qui s'occupe du traitement de tous les numéros APLIUT) ;
- un responsable de la communication de la revue (fonction cumulable avec une autre).

Planning de rotation entre les associations

Février 2014 : APLIUT ; juin 2014 : ARDAA ; octobre 2014 : RANACLES ; février 2015 : UPLEGESS ; juin 2015 : APLIUT.

Si la collaboration se poursuit, il faudra définir la rotation. Le CA de l'APLIUT se positionne pour garder un numéro par an (celui de juin), les autres associations se partageant les 2 autres volumes. Pour cela, il faut que l'APLIUT ait un rédacteur en chef.

B. Programme Freemium

K. Bergmann vient de signer les conditions générales (valant contrat) du programme Freemium. Pour 2012, nous devrions recevoir la somme de 474,20 € (chiffre à confirmer). À partir de 2014, il faudra partager le revenu de Freemium avec les autres associations. Nous proposons 50 % pour l'éditeur (APLIUT), et 50 % à partager entre les autres associations.

C. Divers

J.-C. Szombati est d'accord pour remplacer M. Hardy en ce qui concerne la réception des *Cahiers papier et leur envoi*.

Les abonnés peuvent demander à M. Hardy un numéro de code qui leur donne accès à la version pdf des *Cahiers*. La publicité pour l'APLIUT publiée dans le catalogue exposants du Salon de la revue va être renouvelée (75€).

4. Point sur l'organisation du congrès de Montpellier, par Laurence Colange

A. Budget

Beaucoup de demandes de subventions ont été refusées. L'université n'a pas encore répondu et le Conseil régional va peut-être donner 1000€.

L'IUT fournit l'aide logistique et prend en charge les pochettes et stylos, ainsi que les frais de *photocopie*.

B. Repas de midi et dîner du congrès

Ils seront pris sur place et assurés par un traiteur.

C. Calendrier

Il faut prévoir un bloc de 2 créneaux pour les « swapshops » et une plage de 2 heures minimum pour l'AG en raison des élections (renouvellement du CA).

K. Bergmann va envoyer à L. Colange le programme papier du congrès 2012. **Fait ?**

5. Rapport de la coordonnatrice du CS du congrès de Montpellier, Marie-Annick Mattioli

Le CS doit se réunir à l'issue du CA de ce jour et continuera d'évaluer les propositions d'ateliers qui lui ont été faites. A ce jour, 32 propositions d'ateliers ont été reçues.

3 conférenciers ont confirmé leur participation au congrès 2013 : André Tricot (Pourquoi apprendre une langue vivante étrangère est-il si radicalement différent des autres apprentissages ?), Michel Van der Yeught (Comment développer l'enseignement des langues de spécialité dans le secteur LANSAD : parcours obligé et scénarios possibles) et Jean-Pierre Faudé (L'approche compétence dans le cadre de la démarche du portefeuille d'expériences et de compétences, 'PEC').

La communication de l'ensemble du CS fonctionne très bien par courriel.

6. Questions diverses

A. Point sur la refonte du CA, des statuts et du règlement intérieur, par Joëlle Farigoux

J. Farigoux présente les travaux du groupe de travail, reprenant, entre autres choses, les propositions antérieures (cf. CR du CA du 23/01/2013). Elle va étudier les contenus des différentes spécialités et proposera des regroupements afin de réduire le nombre de délégués de spécialités à 6 si possible ; il resterait 21 postes au CA.

Pour ce qui est de mentionner la revue dans le règlement intérieur, il faudra donner son appellation complète, à savoir « Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité - Cahiers de l'APLIUT » lors de la première mention et parler simplement de « la revue » pour les mentions suivantes.

Les changements proposés devront être validés par l'AG de Montpellier et seront applicables immédiatement.

B. Diverses informations sur le CA

- Renouvellement des membres du CA et fiches de fonctions

Il est demandé aux membres sortants du CA de rédiger leur fiche de poste et de la transmettre à S. Evrard. Ces informations seront mises à la disposition des collègues avant l'AG de Montpellier, au plus tard au début du congrès.

- Dates des réunions du CA 2013-2014

J. Kuhnle fait remarquer qu'il y aura plusieurs élections (municipales, régionales, etc.) en 2013-2014 et suggère d'en tenir compte au moment de fixer les dates des CA, *si possible*.

- Rappel sur le fonctionnement du CA

Suite à des malentendus récents, il est convenu que, lors de l'AG de Montpellier, K. Bergmann fera le rappel suivant :

- après chaque élection, la liste du CA est déposée en préfecture pour la durée du mandat (2 ans actuellement, 3 ans si les changements proposés sont validés par l'AG) ;

- les collègues désireux de faire partie du CA s'engagent pour la durée normale du mandat ;

- ils acceptent de figurer sur la liste officielle du CA et de recevoir tous les documents afférents (courriels, convocations, comptes-rendus, etc.) pendant toute la durée du mandat, même en cas de désistement.

Question : que faire quand un(e) collègue accepte de s'investir dans l'association, mais ne peut ou ne souhaite pas faire partie du CA pour autant ?

C. Point communication, par Monique Leroy

- Relations avec les éditeurs

M. Leroy et H. Garnier ont rencontré une quinzaine d'éditeurs à l'occasion du salon Expolangues, dont une dizaine intéressés par une participation au congrès de Montpellier. Certains y ont renoncé quand ils ont appris qu'ils ne pourraient pas tenir d'atelier pendant le congrès. Pour l'instant, il y a 4 inscrits. Est-ce que les éditeurs vont continuer à venir si c'est uniquement pour tenir un stand avec leurs publications ?

M. Leroy fait deux propositions : relancer la tombola pour cette année, **et réfléchir au rétablissement des ateliers éditeurs** (pour ceux qui le désirent) pour l'an prochain.

- Présence de l'APLIUT à Expolangues

Etant donné les frais de location, il serait peut-être intéressant de s'entendre avec des associations amies pour partager un stand. M.-A. Mattioli et M. Leroy vont se renseigner.

- Préparation du congrès de Montpellier

L'équipe communication a eu des contacts avec les collègues organisateurs concernant la salle **des éditeurs** (situation, clé, Wi-Fi, etc.) et des questions d'ordre pratique (réception de colis par exemple).

D. Remaniement du site Internet

Nadine Eboueya, coordonnatrice du groupe de travail, a envoyé à K. Bergmann une liste de réflexions qui est lue au CA et sera communiquée aux autres membres du groupe de travail : C. Bryars, D. Frost, J.-Y. Lejeune et Dan Schwartz.

Le CA demande l'élaboration d'un questionnaire d'une page environ, à diffuser à un maximum de collègues et portant sur leurs attentes quant au nouveau site Internet. J.-Y. Lejeune va transmettre cette demande à N. Eboueya. M. Fasano demande que soient données sur le site les coordonnées des délégués de langue, de manière à ce qu'ils/elles puissent être contacté(e)s, le cas échéant. **M. Hardy propose de rajouter les délégué(e)s de spécialité.**

E. Point sur les nouveaux programmes pédagogiques nationaux (PPN)

Il donne lieu à un débat sur le nombre d'heures préconisé (120h minimum pour la LV1, réparties sur les 2 années du DUT), ainsi que sur la faisabilité de TP dans les différents IUT.

Suite au mécontentement de certains collègues quant à la mise en œuvre des nouveaux PPN dans leur département / IUT, A. Garrivier souligne les difficultés d'application. Il insiste sur le fait qu'il faut travailler au niveau du cadrage et essayer de trouver des solutions en fonction du terrain local.

M.-A. Mattioli pense que les collègues de langue doivent s'investir dans les ACD, pour pouvoir peser sur les décisions.

A. Garrivier et M.-A. Mattioli vont préparer un communiqué qui sera publié sur le site et diffusé par courriel, pour rappeler que l'APLIUT a bien fait le travail demandé par l'ADIUT.

F. Liste des enseignants de langue en IUT

A.-M. Dugreez s'occupe de la mise à jour de cette liste qui concerne tous les enseignants de langue dans les IUT : permanents, contractuels et vacataires.

La séance est levée à 13 heures.

Compte-rendu rédigé par Martine Devichi